



CANTAL

Hautes Terres Tourisme

Séance du jeudi 06 février 2025

Date de la convocation : 29/01/2025

Le jeudi 06 février 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles CHABRIER (Collège 1),

En exercice : 28

Dont 6 avec voix consultative

Présents : 13

Absents et excusés :

35

Présents : Gilles CHABRIER (Collège 1), Magali CRAUSER (Collège 1), Philippe LEBERICHEL (Collège 1), Daniel MEISSONNIER (Collège 1), Jean-Pierre PENOT (Collège 1), Philippe SARANT (Collège 1), Alain VAN SIMMERTIER (Collège 1), Dominique DAVOUST (Collège 2), Franck RAYMOND (Collège 2), Céline LEPAGE (Collège 2), Monique ROBERT (Collège 2), Hermance PUECH (Collège 2), Eric VIALA (Collège 1)

Excusés : Didier ACHALME (Collège 1), Philippe GLAIZE (Collège 2), Laurent FILLION (Collège 3), Stéphane SERRE (Collège 2), Eve ALCAIDE (Collège 3), Sébastien ROUCHY (Collège 2), Vivien BATIFOULIER (Collège 1), Danièle MARJOREL (Collège 1), Roland VERNET (Collège 1), Gilles AMAT (Collège 1), Bruno AVIGNON (Collège 3), Clément FOURIÉ (Collège 2), Béatrice THOMAS (Collège 2), Jérôme CAZANAVE (Collège 2), Mathias DAUB (Collège 2), Fabienne AIGUEPARSES (Collège 2)

Absents : Claire ANDRIEUX-JANNETTA (Collège 1), Xavier FOURNAL (Collège 1), Philippe JULIEN (Collège 2), Thierry MATHIEU (Collège 1), Françoise VAUCHE (Collège 2), Christophe SOULIER (Collège 1), Franck DE MAGALHAES (Collège 1), Denis DELPIROU (Collège 1), Bernadette BEAUFORT (Collège 1), Jean-Paul REBOUL (Collège 1), David GENEIX (Collège 1), Robert JOUVE (Collège 1), Isabelle DEROUET (Collège 3), Philippe MOURGUES (Collège 3), Samuel HOUDEMON (Collège 2), Christophe MONIER (Collège 2), Jean-Louis POUDEROUX (Collège 2), Charlie MARIDET (Collège 2), Benoit PARRET (Collège 2)

Secrétaire de séance : Anne-Julie LOUBRADOU, Directrice par intérim

Délibération n°DE_002_2025

Objet : Convention de partenariat relative à la navette « Rocher du Cerf » (station du Lioran)

Le Président présente le rapport suivant :

Depuis une quinzaine d'année la commune de Laveissière organise un service de transport sur le quartier du « Rocher du Cerf » à la station du Lioran. Ce service est structurant pour la station car il cumule sur 6 semaines de fonctionnement environ 7 500 prises en charges.

La Commune de Laveissière a sollicité Hautes Terres Communauté en octobre 2024 afin d'envisager un nouveau portage financier à titre exceptionnel pour permettre son maintien sur l'hiver 2025.

Vu la décision favorable du bureau communautaire en date du 4 novembre 2024 pour le versement d'une participation financière exceptionnelle pour l'année 2025 exclusivement via Hautes Terres Tourisme, il est proposé d'apporter un soutien exceptionnel via Hautes Terres Tourisme à la commune de Laveissière en complément du cofinancement du syndicat des propriétaires du Rocher du Cerf, justifiant le caractère touristique de ce service.

La convention proposée établit les conditions de collaboration entre Hautes Terres Tourisme, la commune de Laveissière et le Syndicat des propriétaires du Rocher du Cerf au Lioran, pour le co-financement de la navette Lioran intra muros "Rocher du Cerf" pour l'hiver 2025. A noter que le maintien de ce service concerne uniquement les 4 semaines des vacances d'hiver 2025 : soit du 08 février 2025 au 09 mars 2025.

La convention est en vigueur jusqu'au 30 juin 2025.

Après délibération,

A l'unanimité,

Le Comité de direction,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Directeur à signer tout acte pour la mise en œuvre de la présente décision.